

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2026_6_3

Objet : Création de poste

VOTE

22 voix POUR – 3 voix CONTRE de M. NOEL Stéphane - Mme ISOARDO Linda - M. MOUZON André
4 ABSTENTIONS de M. LOMBARDO – Mme DELOUS – M. DUBOURDIEU - Mme MAROUZÉ

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq du mois de juin à 18 heures, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCILIAC, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée, le vingt-neuf mai deux mille vingt-six.

Étaient présents :

M. MARCILIAC Jérôme, M. AGARD Christophe, Mme GARCIA Chantal, M. MARTIN Patrice, Mme CLAUZEL Nathalie, M. SPINELLY Éric, Mme TRANCHARD Céline, M. PALMERINI Denis, Mme VALLET Christine, M. DI-SAPIO Lionel, Mme JOFES Graziella, Mme LEPAGE Jessica, M. LAURENT Sébastien, Mme BERTOCCHIO-EGEA Josiane, M. MIGLIORE Rémi, M. LOMBARDO Yves, Mme DELOUS Céline, M. DUBOURDIEU Roland, Mme MAROUZÉ Véronique, M. NOEL Stéphane, Mme ISOARDO Linda, M. MOUZON André, M. CAMPANELLI Richard

Absents excusés donnant pouvoir :

Mme WECKERLIN Carine à Mme GARCIA Chantal
M. BARBAROUX Charly à M. SPINELLY Éric
Mme GIORSETTI Marie-Laure à Mme TRANCHARD Céline
M. MORGANTE Michel à M. AGARD Christophe
Mme THIERY Sylvie à Mme CLAUZEL Nathalie
M. NERCY Julien à M. MARTIN Patrice

Secrétaire de la séance : Mme GARCIA Chantal

Délibération portant création de postes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les créations de postes mentionnés ci-dessous :

Filière Technique :

- Deux postes d'adjoint technique à temps complet

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des effectifs,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

APPROUVE les créations de postes mentionnées ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents sont inscrits aux chapitres et articles correspondants du budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jérôme MARCILIAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

